

## **Note d'information sur la procédure judiciaire contre Pinar Selek**

*(Communiqué de presse du 25 juillet 2022)*

*Cette note d'information apporte des précisions sur la procédure judiciaire en cours. À cette heure, après l'envoi au Président de la République et à plusieurs ministres d'une lettre ouverte publiée dans [la presse](#) et que nous reproduisons ci-dessous, les collectifs de solidarité avec Pinar Selek attendent toujours une réaction officielle de soutien du gouvernement français pour ne pas abandonner une citoyenne française aux prises avec un acharnement judiciaire de plus de 24 ans et un scandaleux déni de justice.*

Nous avons appris, le 21 juin 2022, par **l'agence de presse** publique turque, l'annulation, par la Cour Suprême de Turquie, du quatrième acquittement de Pinar Selek. Reconnue comme innocente à quatre reprises en 24 années, elle encourt toujours la prison à vie.

Cette décision n'a pas (encore) été notifiée officiellement, ni démentie – et comme le congé judiciaire vient de commencer, nous n'aurons pas de confirmation écrite avant septembre. Une fois confirmée, cette annulation entraînera un retour devant la Cour d'assises d'Istanbul qui a acquitté Pinar Selek toutes les fois que cette affaire a été examinée dans les faits. Si au cours d'un prochain procès, les juges de la Cour d'assises devaient ne pas résister à la pression des juges de la Cour Suprême, Pinar Selek ne disposerait plus d'aucun recours.

Les collectifs de solidarité n'accepteront pas que la Cour d'assises d'Istanbul se conforme aveuglément à la décision de la Cour suprême. Ils n'acceptent pas la fatalité d'une parodie de justice par laquelle des juges devraient valider la décision de la Cour suprême qui insiste sur une condamnation, sans débat sur le fond.

Pinar Selek ne participera pas à cette audience, mais les membres de ses collectifs de solidarité seront à Istanbul, nombreuses et nombreux, pour empêcher un crime invisible.

Dès qu'ils en auront connaissance, les collectifs communiqueront les termes précis de la décision de la Cour suprême et la date de l'audience.

Les collectifs de solidarité avec Pinar Selek

*Pour tout contact écrire à : [comitepinarseleklyon@free.fr](mailto:comitepinarseleklyon@free.fr)*

*Pour plus d'informations voir la biographie de Pinar Selek : <https://pinarselek.fr/biographie/>*

## ***LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE***

Coordination des collectifs de solidarité avec Pinar Selek

comitepinarseleklyon@free.fr

À M. Emmanuel Macron, Président de la République Française,

Copie : Mme Élisabeth Borne, Première ministre

Copie : Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Copie : Mme Laurence Boone, secrétaire d'État chargée de l'Europe

Copie : M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer

Copie : Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Copie : Mmes et MM. les président·es de groupes à l'Assemblée nationale

Lyon, le 12 juillet 2022

Objet : Quatrième annulation de l'acquittement de Pinar Selek par la Cour suprême de Turquie le 21 juin 2022 et réaction de la France

Monsieur le Président de la République,

Au cours des dernières années, nous avons été amenés à échanger à plusieurs reprises avec vous et avec des membres de vos gouvernements successifs au sujet de la situation de Pinar Selek et de l'indispensable mobilisation de l'État français pour assurer la sécurité de notre concitoyenne eu égard à la persécution judiciaire dont elle est victime en Turquie, son pays d'origine.

Ainsi, répondant à notre sollicitation, vous nous écriviez le 16 janvier 2018 que vous entreteniez « avec la Turquie un dialogue soutenu et exigeant sur la question des Droits de l'Homme », et que « la Turquie [devait] respecter ses engagements européens et internationaux en matière de libertés fondamentales ».

Aujourd'hui, la situation de Madame Pinar Selek a brutalement évolué depuis l'annonce par la Cour suprême de Turquie mardi 21 juin 2022 de l'annulation de son acquittement, en dépit d'un dossier judiciaire vide et des quatre audiences qui après un examen des faits ont conduit, au fil de 24 ans de procédure, à ce que soit à chaque fois reconnue son innocence. Outre la gravité de la nouvelle injonction de la Cour Suprême de Turquie, qui au mépris de la réalité des faits exige que Pinar Selek soit condamnée, ce sont également des demandes de dommages et intérêts qui risquent à présent de s'abattre sur Pinar Selek et de faire peser sur elle et sa famille une pression financière inouïe.

Nous nous permettons de rappeler que Pinar Selek a bénéficié de l'asile politique dans notre pays, qu'elle a ensuite acquis la nationalité française et qu'elle est aujourd'hui enseignante-

chercheuse à Université Côte d'Azur. Femme engagée, sociologue reconnue et écrivaine talentueuse, Pinar Selek est une grande figure de la défense de la liberté, de la recherche et des Droits humains. Nous croyons qu'elle mérite la reconnaissance et le soutien de la République.

C'est pourquoi nous attirons votre attention sur l'urgence qu'il y aurait à ce que la France rappelle publiquement son soutien ferme et inconditionnel à notre compatriote et proteste auprès de la Turquie contre cette décision, qui traduit un harcèlement judiciaire hors du commun, une torture institutionnelle insupportable, et une atteinte au droit de Pinar Selek à être jugée de manière équitable, par un juge indépendant et impartial dans un délai raisonnable. Nous estimons enfin essentiel que votre gouvernement mette tout en œuvre pour assurer la protection nécessaire de notre ressortissante face aux conséquences de cette décision de justice, en particulier sur la sécurité et les biens de Pinar Selek.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Président de la République, que vous serez sensible à la situation de Pinar Selek et que vous agirez à la mesure de l'urgence.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de toute notre considération.

### **La coordination nationale des collectifs de solidarité avec Pinar Selek**

- **Arié Alimi**, avocat
- **Ariane Ascaride**, comédienne
- **Rusen Aytac**, avocate, membre du Conseil national des barreaux
- **Etienne Balibar**, professeur émérite, Université de Paris-Nanterre
- **Ludivine Bantigny**, universitaire, historienne
- **Zerrin Bataray**, avocate, conseillère régionale Auvergne Rhône-Alpes
- **Patrick Baudouin**, avocat, président de la Ligue des droits de l'Homme
- **Julien Bayou**, député, président du groupe Écologiste-NUPES à l'Assemblée Nationale
- **Alain Beretz**, ancien président de l'Université de Strasbourg
- **Oristelle Bonis**, éditrice en chef, Éditions iXe
- **Henri Braun**, avocat au Barreau de Paris
- **Jeanick Brisswalter**, président Université Côte d'Azur
- **Christine Buisson**, chercheuse, co-secrétaire nationale de Sud Recherche EPST Solidaires
- **Judith Butler**, Maxine Eliot Professor of Comparative Literature and Critical Theory, University of California, Berkeley
- **Claude Calame**, historien et anthropologue, directeur d'études à l'EHESS, Président de la Section EHESS de la LDH
- **Gérard Chaliand**, écrivain
- **Fabien Charreton**, libraire
- **Laurence De Cock**, historienne, LDH
- **Michel Deneken**, président de l'Université de Strasbourg
- **Simon Duteil et Murielle Guilbert**, délégués généraux de l'Union syndicale Solidaires
- **Annie Ernaux**, écrivaine
- **Eric Fassin**, sociologue, Paris 8
- **Elsa Faucillon**, députée, Gauche démocrate et républicaine-NUPES
- **Olivier Faure**, député de Seine-et-Marne – Premier secrétaire du Parti socialiste
- **Robert Guédiguian**, réalisateur
- **Jacqueline Heinen**, professeure émérite de sociologie, UVSQ Paris-Saclay

- **Béatrice Hibou**, politiste, directrice de recherche, Sciences Po, CERI, CNRS
- **Ahmet Insel**, économiste, ancien professeur de l'Université Galatasaray
- **Henri Leclerc**, avocat honoraire, Président d'Honneur de la Ligue des droits de l'Homme
- **Marie Lesclingand**, directrice du département de sociologie-démographie de l'Université Côte d'Azur
- **Valérie Manteau**, écrivaine, prix Renaudot 2018
- **Sylvie Monchatre**, sociologue, professeure, Université Lumière Lyon 2
- **Rina Nissim**, écrivaine, éditrice et naturopathe
- **Mathilde Panot**, députée, présidente du groupe LFI-NUPES à l'Assemblée Nationale
- **Marie-Aimée Peyron**, avocate, Ancienne Bâtonnière de Paris, vice-Présidente du Conseil national des barreaux
- **Jean-François Pinton**, président de l'ENS de Lyon
- **Edwy Plenel**, journaliste
- **Martin Pradel**, avocat, membre du Conseil national des barreaux
- **Reine Prat**, autrice, ancienne haute fonctionnaire au ministère de la Culture
- **Sandra Regol**, députée écologiste-NUPES
- **Anne Roger**, secrétaire générale du SNESUP-FSU
- **Marie Rodriguez**, LDH de Marseille
- **Laurence Roques**, avocate, présidente de la commission Libertés droits de l'Homme du Conseil national des barreaux
- **Gaëlle Ronsin**, directrice de publication de la revue *Silence*
- **Réjane Sénac**, directrice de recherche au CNRS
- **Josiane Tack et Patrick Boumier**, co-secrétaires généraux du SNTRS-CGT